

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2022

Liste des délibérations

Confirmation par acte notarié de la servitude ENEDIS sur les parcelles B 1187 à Motz - B 1189, 772, 773 à Sous la Ville, C 513 aux Champs Ferrats

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à signer l'acte notarié (personnellement ou par procuration) confirmant la servitude ENEDIS sur les parcelles B 1187 à Motz - B 1189, 772, 773 à Sous la Ville, C 513 aux Champs Ferrats

Location du garage de la Maison Célestine

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer le garage de la Maison Célestine, au Chef-Lieu, à Monsieur Jacques Frelet.

Maison d'assistantes maternelles : validation des devis de diagnostic et contrôle technique

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de retenir le bureau Alpes Contrôles pour réaliser le diagnostic immobilier de l'ex-école de Châteaufort, ainsi que pour réaliser la mission de contrôle technique de construction lors des travaux de réhabilitation

Autorisation pour la création d'une régie

Le conseil municipal, à l'unanimité, délègue à Monsieur le maire la possibilité de créer, modifier, supprimer des régies communales nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Bail de l'auberge de Motz

Monsieur le maire est autorisé, à l'unanimité, à signer le bail commercial, dès que les contrôles seront faits, en lieu et place du bail administratif de location-gérance en vigueur à ce jour.